



MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 17 JANVIER 2022, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Michelle Joly à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement abrogeant et remplaçant le Règlement 530-2018 établissant le code d'éthique, de déontologie et de conduite des membres du conseil municipal.

DONNÉ À CHERTSEY ce 20^e jour du mois de janvier 2022.

Monique Picard
Directrice générale adjointe et Service du greffe